



Paris, le 4 février 2010



Commission 'Jeunes'
Destinataires :
Mesdames et Messieurs
Les Présidents d'Aéro-Clubs

Nouveautés

Fédération Française Aéronautique Commission « Jeunes »

Objet : Objectif Pilote 2009/2010
PJ : Quota / Convention

Affaire suivie par N. GRAVEZ

Madame, Monsieur le Président,

La contribution de chacun des licenciés de la Fédération permet à un nombre toujours plus grand de jeunes d'entrer dans nos aéroclubs.

Les aides très significatives versées aux clubs pour aider leurs jeunes permettent au plus grand nombre de passer de la théorie à la pratique : un jeune peut bénéficier de la part de la FFA d'une aide pouvant aller jusqu'à 1505 € avec les différentes bourses du programme Objectif Pilote jusqu'à l'obtention du PPL.

Ce dispositif très efficace a été **revalorisé de 10 % lors du Comité Directeur du 12 décembre 2009** pour lui donner encore plus d'ampleur et d'efficacité. De plus, un jeune qui aura déjà reçu une bourse dans le cadre d'objectif Pilote pourra bénéficier jusqu'à ses 22 ans des bourses restantes.

L'ampleur de l'opération nous oblige à la rigueur et c'est l'occasion de rappeler, pour éviter incidents ou incompréhensions, que les bourses sont nominatives et doivent figurer sur les comptes pilotes des jeunes, d'une manière ou d'une autre.

La gestion de l'opération a été simplifiée au maximum : un simple document signé par le Président du club et par le jeune déclenche le paiement. Mais il faut aussi de la rigueur dans le suivi : réagir vite pour que les jeunes bénéficient de leurs aides le plus tôt possible. La Commission Recrutement et Jeunes s'y attache, nous comptons sur les clubs. Car rien n'est possible sans l'implication forte et résolue des responsables des clubs, au premier rang desquels nous retrouvons les Présidents, les Instructeurs et les Formateurs au BIA.

Cette belle réussite de la Fédération est celle de tous. Elle prépare le tissu aéronautique de demain.

Nous formons avec toute la Commission Recrutement et Jeunes et le Comité Directeur le vœu que l'exercice 2010 permette à un nombre de jeunes toujours plus nombreux de nous rejoindre.

Veillez agréer, Madame, Monsieur Le Président, mes sincères salutations.

Jean Michel Ozoux

Jean Luc Charron



V. Ozoux -

Le Président de la FFA

Commission «Recrutement et Jeunes»

Fédération Française Aéronautique

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 15 JANVIER 1933

155, avenue de Wagram - 75017 Paris - Tél. : 01 44 29 92 00 - Fax. : 01 44 29 92 01

DEMANDE DE PAIEMENT EXERCICE 2009/2010

CONVENTION AERO-CLUB / ELEVE PILOTE (1 fiche par objectif)

Ne concerne que les pilotes nés à partir du 1^{er} janvier 1989*

Document à envoyer à la FFA dès que l'objectif a été réalisé. L'exercice se termine le 30 septembre 2010.

CONVENTION : (à signer dès décision du Président d'attribuer une aide)

Entre l'Aéro-club :

Code F.F.A. (5 chiffres) : - -

N° de région - N° de département - Ancien code FNA

M (Nom, Prénom)....., né(e) le.....

n° Licence FFA....., Date d'obtention du BIA

(éventuellement) :

Art 1 : Dans le cadre d'Objectif Pilote, l'Aéro-club s'engage à contribuer à la prise en charge partielle de la formation de l'élève pilote, comme précisé article 3.

Art 2 : Les signataires s'engagent à tout mettre en œuvre pour réaliser l'objectif précisé à l'article 3 dans les délais prévus.

Art 3 : Objectif choisi : cocher une seule case dans la colonne «montant de l'aide»¹

↓↓↓↓ Nouveaux montants

Objectif	Date de l'objectif	Montant de l'aide ¹	Pièces justificatives à joindre à la demande de paiement
Lâcher		<input type="checkbox"/> 335 Euros	Copie carnet de vol
BB		<input type="checkbox"/> 335 Euros	Copie BB
BB + BIA		<input type="checkbox"/> 500 Euros ²	Copie BB + diplôme BIA
PPL		<input type="checkbox"/> 670 Euros ³	Copie TT / PPL
Qualification montagne		<input type="checkbox"/> 335 Euros	Copie carnet de vol
Qualification voltige 1 ^{er} cycle		<input type="checkbox"/> 335 Euros	Copie carnet de vol

¹ Si vous souhaitez vous engager pour plusieurs objectifs avec le même jeune, signez autant d'annexes 1 que d'objectifs.

² Si le jeune est titulaire du B.I.A, la bourse sera portée automatiquement à 500 Euros et le quota du club ne sera amputé que d'une aide. Dans ce cas cochez la case 500 Euros et joignez la copie du diplôme BIA.

³ La bourse PPL ampute votre quota de deux.

* ou 1^{er} janvier 1988 si l'élève pilote s'est déjà vu attribuer une bourse dans le cadre du programme Objectif Pilote avant le 31 décembre 2009

↻ **Signature et cachet obligatoires** ↻

L'attributaire de l'aide :

Cachet du Club

Le Président de l'AC :

DEMANDE DE PAIEMENT :

Je soussigné, Président de l'Aéro-club, atteste que l'objectif faisant l'objet de la présente convention a été réalisé et je joins les pièces justificatives.

En conséquence, je demande la mise en paiement de l'aide prévue afin de la créditer au compte pilote du jeune signataire.

Fait à.....le.....

Nom et signature du Président de l'Aéro-club (obligatoire)

Fédération Française Aéronautique

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 15 JANVIER 1933